



Vivre à Arbin



Vie du Village

Faits divers

Lettre n°79.

Bien cher Albinus,

Lundi 10 septembre s'est tenue la 4^{ème} séance du Conseil Municipal de l'année 2012. Tu recevras, comme d'habitude, dans une très prochaine lettre le compte rendu. Ce soir là, des riverains de la salle des fêtes sont intervenus après la clôture de la séance pour se plaindre de nuisances, qui pour eux, sont devenues insupportables. J'ai pensé utile de t'en parler dans cette missive pour 2 raisons :

- je ne suis pas sûr que les faits évoqués ci-dessous soient repris dans le compte rendu mis à l'affichage.
- je ne souhaite pas, comme tu as pu t'en rendre compte, que nos échanges soient trop longs.

De quoi s'agit-il ?

Samedi 1^{er} septembre la réception des invités d'un mariage s'est faite dans la salle des fêtes du bas du village. Il faut que tu saches qu'il s'agissait d'une réservation de dernière minute, par des personnes qui ne sont pas de notre commune. En effet, cette soirée devait avoir lieu dans un village voisin mais le parking de la salle des fêtes a été envahi par des gens du voyage. Jusque là pourquoi pas, ne faut-il pas rendre service à son prochain ?

Les faits.

Ce type de fête engendre inévitablement du bruit : musique, voitures, fumeurs à l'extérieur qui ont quelquefois le verbe haut. Les riverains en ont l'habitude disent-ils. La salle est louée 1 à 2 fois par mois voire plus à certaines périodes. Dans le cas présent, cerise sur le gâteau (ou la pièce montée), un feu d'artifice important a été tiré au-delà de minuit.

Les conséquences.

Les riverains présents en Mairie, qui indiquent avoir fait signer une pétition par une majorité de leurs voisins, exposent les points suivants :

- *des débris des fusées tirées sont retombés sur des toits avec les risques que cela comporte (incendie).*
- *réveils brutaux, par des détonations laissant supposer une explosion de gaz*
- *un tout jeune enfant apeuré a été pris de convulsions et a dû être momentanément hospitalisé.*
- *un chien s'est enfui.*
- *etc...*

Mais ils font surtout état de leur « ras le bol » face à ces nuisances répétitives, et de la non intervention du Maire qui est pourtant alerté chaque fois que les limites du raisonnable sont franchies. Notamment le dépassement régulier des horaires indiqués dans le contrat (2h du matin). Ils citent aussi la promesse d'envisager l'installation d'un limiteur de décibels qui n'a pas été tenue, alors que cet appareillage serait obligatoire même dans les anciennes installations. Enfin ils font remarquer que ce sont souvent des loueurs extérieurs à Arbin qui ont peu de scrupules vis-à-vis des riverains. Ils citent quelques cas qui ont bien failli mal se terminer.

La discussion.

Le Maire indique que les consignes habituelles ont été données à ces derniers loueurs. Il reconnaît qu'aucune demande de tir de feu d'artifice ne lui a été présentée. Face à un débat devenu quelque peu houleux il conclue en indiquant : « *C'est toujours les mêmes qui râlent, je vais demander à une commission de travailler sur un projet de construction de salle des fêtes en zone industrielle, et à la place de celle-ci je vous mettrai (sic) 14 villas* » Réalité ou provocation ? Dis-moi Albinus, le Maire ne dit-il pas qu'il n'arrive pas à convaincre des promoteurs pour construire la ZAC à cause de la voie ferrée ?

Puis, pour couper court à la discussion, le Maire propose d'en parler avec ses conseillers.

Qu'en penser ?

Je te rappelle que cette salle des fêtes, construite avec les deniers et les bras des pionniers de l'Association des Familles, a été cédée à la Commune en 1987. Immédiatement quelques travaux de remise à niveau ont été entrepris. Depuis aucunes améliorations sérieuses d'isolation thermique ou phonique n'ont été réalisées. Ne penses-tu pas qu'une enveloppe annuelle aurait pu être dégagée pour sa réhabilitation ? Mis à part la cuisine, les toilettes et le sol (pour lequel tu connais mon avis) qu'a-t-on fait d'important ?

On peut comprendre la colère des riverains qui ne se sentent pas soutenus. Ces nuisances et incivilités ne sont pas nouvelles. On les retrouve à l'identique à la salle de Mérande. L'été la sono est souvent installée à l'extérieur, comme ce fut le cas dernièrement en juillet, musique à fond du samedi matin au dimanche après midi.

Malgré sa vétusté la grande salle est très prisée même par des gens extérieurs à la Commune. Pourquoi ? Parce que les prix pratiqués par Arbin sont plus attractifs que chez nos voisins. Quand ceux-ci n'ont pas tout simplement supprimé ce service. La Commune a-t-elle à ce point besoin d'argent ? C'est vrai que pour ce qui est des dépenses on ne regarde pas ! Pourquoi ne pas limiter la location aux seuls habitants de la Commune ? Ceux-ci seraient, j'en suis sûr, beaucoup plus respectueux des voisins. Sans compter qu'en cas de problème il ne serait pas difficile de les retrouver, contrairement à certaines communautés de passage, et ainsi leur refuser la location à l'avenir.

Quant aux biens meublants et à l'entretien général, les états des lieux indiqués dans les contrats sont malheureusement tombés dans les oubliettes ! Tous ces faits montrent, à l'évidence, le caractère obsolète des contrats actuels.

Albinus, ne penses-tu pas, comme moi, qu'avant de lancer des idées de projets pour lesquels nous n'avons pas le 1^{er} euro et qui ne constituent en rien une réponse au problème évoqué, le Maire et ses Conseillers qui, manifestement vu leur passivité, semblaient ne pas avoir connaissance du sujet, feraient mieux de se souvenir que selon l'article L 2211-1 du CGCT « Le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique » et que contrairement à son propos ce n'est pas seulement aux habitants d'appeler la Gendarmerie.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Septembre 2012